

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_261-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 22 juin 2023 - Délibération n° 2023-065

CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Louis Le Coz.

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans l'accueil d'un apprenti au service des espaces verts et souhaite s'y engager davantage dans le cadre des lignes directrices de gestion qui ont été arrêtées.

Ce dispositif est favorable aussi bien à l'étudiant accueilli qu'aux besoins des services et sa mise en œuvre étant concluante, il est proposé d'étendre le dispositif.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux contrats d'apprentissage et considérant qu'il convient de s'y conformer lors de l'accueil d'apprentis, il est proposé d'étendre ce dispositif à un nouvel apprenti à compter du 1^{er} septembre 2023 au service Systèmes d'Information.

À la suite de la mise en place de nouveaux outils informatiques au sein des services municipaux (Ville, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et EHPAD Les Charmilles), il convient de consolider l'équipe du service Systèmes d'Information avec la création d'un contrat en alternance ayant pour mission d'accompagner et aider les utilisateurs dans l'utilisation quotidienne de ces nouveaux usages numériques.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_261-DE

Diplôme préparé et Domaine d'activité à Bac +2 ou Bac + 3 :

- *BTS Services Informatiques aux Organisations (Solutions d'Infrastructures, Systèmes et Réseaux),*
- *BTS Systèmes et Réseaux,*
- *BUT Informatique,*
- *Licence pro des Métiers de l'Informatique.*

Description du poste : *Au sein de la Direction des Moyens Généraux et sous la responsabilité du responsable de service Systèmes d'Information, l'apprenti.e aura un rôle de support et d'assistance aux utilisateurs du Système d'Information mis en place au sein de la collectivité.*

Il/Elle travaillera en étroites relations avec les services de la Ville, du CCAS et de l'EHPAD Les Charmilles afin de proposer des solutions permettant de résoudre les problématiques quotidiennes liées à l'utilisation des outils numériques (matériels et logiciels) par tous les agents et les élus.

Une attention spécifique sera portée sur la sécurité et la conformité de ces outils avec les exigences et les préconisations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSII) en matière d'hygiène informatique.

Les solutions et les correctifs, qui seront proposés, devront être en cohérence avec les conclusions et les recommandations du nouveau Schéma Directeur Informatique (SDI) élaboré par la société PCI Conseil en juin 2023.

Activités du poste :

- *Exploitation et maintenance des équipements du système informatique,*
- *Aide et accompagnement des utilisateurs,*
- *Gestion des incidents d'exploitation,*
- *Installation, gestion et suivi des équipements informatiques,*
- *Maintien des conditions générales de production,*
- *Gestion du parc informatique,*
- *Accompagnement et formation des utilisateurs,*
- *Recensement des dysfonctionnements et des améliorations fonctionnels.*

Description du poste :

- *Période de création : du 1^{er} septembre 2023 au temps de la formation,*
- *Rémunération aux conditions règlementaire de l'apprentissage.*

Condition de recrutement :

- *Justificatif de diplôme : Baccalauréat ou Bac Pro - Formation en informatique en cours,*
- *Justificatif d'expérience : débutant accepté.*

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_261-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les dispositions législatives et réglementaires applicables aux contrats d'apprentissage,
Considérant qu'il convient de s'y conformer lors de l'accueil d'apprentis,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ


AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents à intervenir dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

FIXE la rémunération des apprentis selon les conditions définies par les textes en vigueur.

Pour extrait conforme,


Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
Conseillère Municipale



Mis en ligne le **27 JUIN 2023**